

222C2403
FR0000124232-FS0855

26 octobre 2022

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

GROUPE IRD

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 26 octobre 2022, l'association GPI – Cité des Entreprises (40 rue Eugène Jacquet, 59700 Marcq-en-Barœul) a déclaré avoir franchi en baisse, le 25 octobre 2022, les seuils de 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société GROUPE IRD et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte de l'apport par le déclarant de 716 002 actions GROUPE IRD au profit de la société IRD et Associés¹.

¹ Cf. notamment communiqué des sociétés GROUPE IRD et IRD et Associés du 5 octobre 2022.